

Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)	27 730,56		27 730,56	27 730,56
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	5 779,69	5 267,95	511,74	869,64
	Autres immobilisations corporelles	55 018,01	47 169,75	7 848,26	11 044,38
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	12 998,00		12 998,00	12 998,00
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	102 926,26	53 837,70	49 088,56	52 642,58
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	228 327,03	7 957,41	220 369,62	208 947,65
	Autres créances	3 683,88		3 683,88	8 976,64
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	91 032,28		91 032,28	14 668,14
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	323 043,19	7 957,41	315 085,78	232 592,43
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	144,65	678,93
	Résultat de l'exercice	116 574,36	62 465,72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	118 919,01	65 344,65
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 607,80	26 504,67
	Dettes fiscales et sociales	158 140,01	105 480,79
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	72 507,52	87 904,90
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	245 255,33	219 890,36
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	364 174,34	285 235,01
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		116 574,36	62 465,72
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		245 255,33	219 890,36
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **364 174 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 478 653 euros** et un total **charges** de **1 362 079 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **116 574 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effort construction

La cotisation est supportée sous la forme de prêts consentis par la société

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	29 130,56					29 130,56
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 130,56					29 130,56
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 779,69		1 132,27		1 132,27	5 779,69
	Instal., agencement, aménagement divers	36 044,10					36 044,10
	Matériel de transport	8 014,26					8 014,26
	Matériel de bureau, mobilier	10 959,65					10 959,65
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 797,70		1 132,27		1 132,27	60 797,70
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	12 998,00		850,00		850,00	12 998,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 998,00		850,00		850,00	12 998,00
TOTAL		102 926,26		1 982,27		1 982,27	102 926,26

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00			1 400,00
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 910,05	357,90		5 267,95
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	31 845,65	1 388,00		33 233,65
	Matériel de transport	2 321,77	1 434,94		3 756,71
	Matériel de bureau, mobilier	9 806,21	373,18		10 179,39
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		48 883,68	3 554,02		52 437,70
TOTAL		50 283,68	3 554,02		53 837,70

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	12 998,00		12 998,00
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	228 327,03	228 327,03	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	256,48	256,48	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 410,00	2 410,00	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 017,40	1 017,40	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		245 008,91	232 010,91	12 998,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		850,00		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		850,00		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 607,80	14 607,80		
	Personnel et comptes rattachés	81 873,94	81 873,94		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 038,32	46 038,32		
	Impôts sur les bénéfices	18 804,00	18 804,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 970,00	10 970,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	453,75	453,75		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	72 507,52	72 507,52		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		245 255,33	245 255,33		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		64 714
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		498
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	498	
Dettes fiscales et sociales		64 216
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	51 294	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	7 372	
<i>TA - FORMATION PRO. CONTINUE</i>	5 551	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Tickets restaurants			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

A2MICILE MONTPELLIER SUD
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 6 RUE DE L'ABRIVADO
34070 MONTPELLIER
490 229 788 R.C.S. Montpellier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai, à quatorze heures, les associés se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|--|----------|
| ➤ Monsieur Eric VOUTQUENNE,
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci | 8 parts |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.S,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Eric VOUTQUENNE préside la séance, en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 116.574,30 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un bénéfice d'un montant de 116.574,36 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	116.574,36
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>144,65</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	116.719,01
A titre de dividendes	E.	116.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>719,01</u>
TOTAL AFFECTE	E.	116.719,01

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision des associées.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1)

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 46.400,00 Euros,

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 69.600,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2023	25.200,00	37.800,00
31/12/2022	31.600,00	47.400,00
31/12/2021	42.800,00	64.200,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du gérant, Monsieur Eric VOUTQUENNE, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Eric VOUTQUENNE
Gérant

Eric VOUTQUENNE

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A.S,
Représenté par son Président,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign